

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU PROTOCOLE DES ACTIVITÉS EQUESTRES – 08/05/21



	EXTÉRIEUR* – RECOMMANDÉ			INTÉRIEUR**		
	≤ 12 ANS	≤ 18 ANS	≥ 19 ANS	≤ 12 ANS	≤ 18 ANS	≥ 19 ANS
GROUPE	25	25	25	10	10***	10***
ENCADREMENT	OBLIGATOIRE (EN PLUS DU GROUPE)		RÉFÉRENT COVID/COACH (EN PLUS DU GROUPE)	OBLIGATOIRE (EN PLUS DU GROUPE)	PRATIQUE LIBRE	
CONTACT	OUI	DÉCONSEILLÉ	DÉCONSEILLÉ	OUI	DÉCONSEILLÉ	
ZONE PAR PARTICIPANT	10M ²			10M ²	10M ²	
GROUPE PAR SURFACE	6 MAX			6 MAX	6 MAX	
VESTIAIRES & DOUCHES	NON			NON		
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS/ ENTRAÎNEMENTS CLUBS	OUI – SOUS CONDITIONS STRICTES VOIR PROTOCOLE DU 8/05/2021			NON		
COMPÉTITIONS AMATEURES	NON			NON		
COMPÉTITIONS PROFESSIONNELLES****	ORGANISÉES SELON PROTOCOLE STRICT			ORGANISÉES SELON PROTOCOLE STRICT		
PUBLIC	1	1	NON	1	NON	
HORECA	EN TERRASSE PAR 4 MAX VOIR PROTOCOLE HORECA			FERMÉ		
BALADE A CHEVAL SUR LA VOIE PUBLIQUE	AUTORISÉES À 10 MAXIMUM			/		

*Est considéré comme une infrastructure outdoor, une infrastructure disposant également d'une couverture de toit (rétractable ou permanente) ouverte aux vents sur ses 4 côtés. Un stand disposant d'un toit ou non, protégeant ou délimitant l'emplacement d'un sportif lors d'une activité extérieure est considéré comme une infrastructure outdoor.

** Soumis à l'accord de votre autorité locale. Soyez en contact avec celle-ci.

***Uniquement en vue du bien-être animal, à condition que les mesures de distanciation sociale soient respectées.

**** Compétition pour les sportifs de haut niveau avec statut Adeps - Sport Vlaanderen/professionnels